



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	POUDRE ÉPOXYDE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	211-X

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR

ANAMET

ADRESSE

C.P. 538, BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

(450) 646-1290

TÉLÉPHONE D'URGENCE

CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Noir de carbone.	1333-86-4	<0.3	3.5	3.5
Fibre de verre (poussières respiratoire)	65997-17-3	<10	5	10
Phénol.	108-95-2	<0.3	5	5
Silice amorphe. (poussières respirables).	60676-86-0	<70	0.1	0.1
Polymère époxyde. Novolac	29690-82-2	<20	Non établi.	Non établi.
Polymère phénolique.	9003-35-4	<15	Non établi.	Non établi.
Polymère Tetrabromobisphenol-A.	40039-93-8	<5	Non établi.	Non établi.

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non applicable.	Pression de vapeur (mm Hg)	Sans effet.
Point de fusion en °C	Non applicable.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non établi.
Densité (Eau = 1)	1.75-1.85	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Sans effet.
Solubilité dans l'eau	Négligeable.		
Aspect et odeur	Poudre noire granuleuse, légère odeur.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Non inflammable.			
Auto ignition	Non applicable.			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non établi.	UEL	Non établi.
Extincteur	L'eau de brouillard, de poudre chimique, de mousse et de CO ² .			
Procédures spéciales d'extinction	Porter un appareil respiratoire autonome (pression de la demande, MSHA/NIOSH approuvé ou l'équivalent) et l'équipement de protection complet.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Monoxyde et/ou dioxyde de carbone, fragments organiques.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Les hautes températures.
Incompatibilité	Les agents oxydants forts et les acides forts.
Produits dangereux de décomposition	Phénol, formaldéhyde, phénols alkyle, COx et hydrocarbures aromatiques peuvent être générés à des températures élevées (> 540 ° C (1004 ° F)).
Polymérisation dangereuse	Ne devrait pas se produire.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer les yeux avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste.
Peau	À la première occasion, laver les régions affectées avec de l'eau courante et du savon.
Inhalation	Si la respiration est affectée, transportée à l'air frais. Si la respiration arrête, faire la réanimation d'urgence et obtenir une assistance médicale immédiate.
Ingestion	Si la victime est consciente, faites boire immédiatement de grande quantité d'eau. Contacter immédiatement un centre antipoison ou l'urgence d'un hôpital pour la procédure à suivre.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: L'inhalation, l'ingestion, la peau, les yeux.

• EXPOSITION À COURT TERME

Yeux	La poussière et les vapeurs peuvent causer de l'irritation.
Peau	Peut causer de l'irritation et/ou une réaction allergique chez certains individus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



sensibles.

Inhalation La poussière et les vapeurs peuvent causer l'irritation des voies respiratoires.

Ingestion Aucun connu.

► Les poussières irritent le nez et la gorge et irritent modérément les yeux. Elles sont irritantes aussi pour la peau lors de contacts prolongés et fréquents. La silice cristalline retrouvée dans l'air peut causer des dommages aux poumons (silicose) lors de contacts prolongés et fréquents. Elle a aussi été identifiée comme un cancérigène probable par l'IARC et le NTP.

► L'exposition à l'oxyde d'antimoine peut provoquer l'irritation des yeux, des muqueuses, des membranes et des voies respiratoires. La surexposition chronique peut se résulter en des dommages aux poumons et au foie. Des dommages au cœur (ECG modifié) et des changements dans la chimie du sang peuvent aussi être observés,

► Des vapeurs phénoliques peuvent être dégagées lors de la procédure de moulage. La surexposition à ces vapeurs peut provoquer l'irritation des yeux, du nez/gorge et de la peau. Les individus susceptibles peuvent avoir une réaction allergène.

► IARC liste le noir de carbone comme un carcinogène possible de classe 2B. Ce classement est basé sur des études en laboratoire sur des animaux.

• EXPOSITION À LONG TERME

Cancérogène La silice cristalline est répertoriée sous la Californie Proposition 65.

Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction Non établis.

Sensibilité épidermique Un contact prolongé peut causer l'irritation de la peau.

Sensibilité respiratoire L'exposition prolongée peut être nuisible pour les voies respiratoires.

Matériaux synergiques Aucun.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains Porter des lunettes de sûreté avec côtés (ANSI Z87.1 ou équivalent). Porter des vêtements protecteurs adéquats dans le but de minimiser le contact avec la peau. Le port de gants protecteurs est aussi recommandé contre le contact avec la peau (néoprène, latex, etc.).

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire approuvée (NIOSH/MHSA) si le niveau dans l'air des contaminants excède les niveaux de travail prescrits par les agences réglementaires.

Ventilation Utiliser une bonne ventilation locale à l'endroit où le contaminant est dégagé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



	Il est recommandé d'utiliser une bonne <u>ventilation générale</u> lors d'opérations industrielles.
Autres précautions	Consulter OSHA 1910.215.
Classement HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Passer l'aspirateur ou balayer. L'aspiration au vacuum est préférée.
Élimination des résidus	Disposer selon les normes municipales, provinciales et/ou fédérales. Incinérer sous des conditions contrôlées et approuvées.
Précautions personnelles	Éviter de respirer les poussières et les vapeurs. L'utilisation d'équipements de protection personnelle appropriée est recommandée.

NOTE : Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui font l'objet d'un rapport sous la section 313 du «Emergency Planning and Community Right».

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention	Éviter de respirer les vapeurs lors du procédé de moulage ou lors de tout autre procédé impliquant de la chaleur. Ne pas respirer aussi les poussières lors de l'usinage du produit. Éviter l'accumulation de poussière sur l'équipement et aussi les hautes concentrations de poussières dans l'air. La poussière fine du produit en haute concentration peut être un risque d'explosion.
Entreposage	Protéger l'intégrité du produit en l'entreposant au sec et au frais (sous les 40 °C (104°F)) à l'intérieur et à l'abri des températures extrêmes. Tenir les contenants fermés.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Non disponible.
Persistance et Dégradation	Non disponible.
Toxicité	Non disponible.
Impact des effluents traités	Non disponible.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Risque immédiat et chronique pour la santé.
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aigue, chronique.
- Section 313: Composés d'antimoine, phénol.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2A, D2B.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: **Hazardous** material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limits.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System